

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Jeudi 30 mai 2024 à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Nolwenn LE ROUX
Maggy CONAN
Michelle CREACH
Jacques LE BORGNE
Benoît QUEMENER
Marion FLOC'H
Virginie KERBRAT
Amélie JOUIN
David GUEGUEN
Julien JEGO
Estelle RIBEREAU
Sandrine VELLY

**Questions CGT
Questions transversales**

1. Au 21 mai 2024, nous n'avons pas reçu le compte rendu de la commission RP du 23 avril. Pouvez-vous l'adresser aux élus ?

Réponse Direction :

Nous veillerons à ce que les comptes rendus soient transmis dans les 8 jours conformément à nos engagements.

2. Comment expliquez-vous que les comptes rendus de chaque commission ne soient plus mis sur intranet ? (CSSCT : 2020, Commission des Réclamations (élus) : 2022, Commission formation : 2020, commission logement protection sociale : 2019)

Réponse Direction :

Les comptes rendus sont mis à disposition sur l'intranet.

Un compte rendu n'était pas systématiquement rédigé pour chaque commission. Nous prenons en compte votre demande, des comptes rendus succincts seront rédigés et mis à disposition sur l'intranet.

3. Serait-il possible que les salariés n'aient pas à avancer les frais d'hébergement et de transport lors d'une formation externe ?

Réponse Direction :

Comme indiqué dans la fiche pratique formation, les salariés peuvent demander un acompte au service des ressources humaines à l'adresse rh.formation@ildys.org lorsque les frais sont avancés, et sur présentation d'une facture.

4. Comment expliquez-vous que sur la fiche pratique des congés pour événements familiaux accessible sur l'intranet, la durée pour annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant est de 2 jours alors qu'une information a été donnée pour une durée de 5 jours ? Pouvez-vous actualiser la fiche sur l'intranet ?

Réponse Direction :

La fiche pratique « congés événements familiaux » a été actualisée. Toutes les fiches pratiques ne sont pas actualisées en temps réel sur l'intranet.

5. Les remplacements pour la période estivale sont-ils tous pourvus ?

Réponse Direction :

La majorité des recrutements estivaux sont effectués sur les différents sites de la Fondation.

Questions Pôle Sanitaire

6. Comment expliquez-vous que le poste AS HTP du polyvalent sur le site de Ty Yann ne soit pas remplacé sur la durée de son temps de travail pendant ses CP

Réponse Direction :

Les remplacements sont assurés les mardis et jeudis, jours de présence des patients chuteurs. Une réflexion sur cette organisation sera engagée dans les prochains mois.

7. Le véhicule du service ergo de Roscoff est encore tombé en panne le 2 mai. Quand sera-t-il renouvelé ?

Réponse Direction :

Le remplacement du véhicule par un véhicule d'occasion est en cours d'étude.

8. Suite à la question du mois de février, pouvez-vous nous donner une date pour la mise en place de l'eau (froide et chaude) dans les vestiaires du gymnase ? (Comme indiqué dans la question de février les patients et salariés doivent se doucher aux vestiaires de la balnéo, ce qui perturbe les activités et en ce moment la balnéo est fermée pour la vidange donc les douches ne sont pas accessibles).

Réponse Direction :

Notre prestataire interviendra aux mois de septembre ou octobre prochain. Nous raccordons le ballon sur le réseau primaire pour être alimenté par la chaufferie bois.

9. Pouvez-vous nous dire qui doit transmettre les plannings aux salariés du POOL de Ty Yann quand leur cadre est absente ? (Beaucoup d'erreurs ont été constatées la semaine 20 pour 3 AS).

Réponse Direction :

Les plannings sont transmis par l'encadrement ou le responsable de site.

Depuis avril, une cadre de santé a été nommée référente sur le pool et une réunion avec les salariés a eu lieu afin de clarifier l'organisation.

10. Nous vous demandons de remplacer les secrétaires médicales de Ty Yann pendant les CP ?

Réponse Direction :

Les absences ne sont pas systématiquement remplacées dans tous les services. Globalement,

les dépenses CDD ont largement augmenté alors que l'absentéisme a diminué.

11. Comment expliquez-vous que les AS de St Luc doivent appliquer une nouvelle trame à partir de début juin alors que celle-ci n'est pas passée en CSE et que les salariés en ont connaissance depuis le mois d'avril ?

Réponse Direction :

La nouvelle trame ne sera pas appliquée en juin. Un avis sera demandé aux élus lors de la prochaine réunion du CSE.

12. Comment expliquez-vous que des salariés à temps partiel choisi de Roscoff qui ont accepté de remplacer des salariés en TC reçoivent systématiquement un avenant alors qu'ils préféreraient récupérer ce temps ? Pouvez-vous nous confirmer que les salariés ont le choix entre les 2 possibilités ?

Réponse Direction :

Nous vous confirmons ces deux possibilités, nous invitons les salariés concernés à exprimer leur souhait à leur responsable de service.

13. Nous reposons la question 9 du 23 avril 2024 concernant les salariés en CDD du bio nettoyage de Roscoff ?

Réponse Direction :

Chaque contrat à durée déterminée réalisé sur un motif de remplacement doit correspondre à l'absence d'un salarié.

Un point sera réalisé avec l'encadrement.

Questions Pôle Médico-social

14. Le poste IDE de nuit de Lannouchen sera-t-il mis à l'affichage en CDI ? (Suite au départ pour Vas-y)

Réponse Direction :

L'Infirmière concernée était affectée temporairement à Vas'Y dans le cadre d'un avenant à durée déterminée. Cet avenant se termine au 30 juin et la salariée reprendra son poste à compter du 1^{er} juillet prochain.

15. Qu'en est-il du projet PASA de nuit sur le site de Lannouchen ?

Réponse Direction :

Le projet de PASA de nuit n'est plus envisagé. La révision des organisations au niveau des unités de vie permet aujourd'hui un accompagnement différent, un « horaire coupé » ayant été supprimé au bénéfice d'un horaire d'après-midi. En effet, depuis octobre 2023, deux professionnels terminent à 21h (un seul auparavant), le niveau d'accompagnement en début de soirée est donc plus soutenu jusqu'à l'arrivée de l'équipe de nuit qui elle-même a été renforcée (passage de quatre à cinq salariés).

16. Comment envisagez-vous l'organisation des remplacements médicaux pendant les congés d'été dans les EHPAD (Brest, Landivisiau, Quimper)

Réponse Direction :

Les médecins coordonnateurs des sites de Landivisiau et de Brest se sont organisés. Si

besoin, un soutien sera effectif d'un site à l'autre pour éviter des situations « bloquantes », les prescriptions à distance sont possibles.

A L'EHPAD La Retraite, le médecin coordonnateur n'est pas prescripteur. De fait, l'ensemble des médecins libéraux continuent d'intervenir et gèrent eux même leurs remplacements.

17. Du temps a-t-il été libéré aux IDE pour les entretiens individuels sur le site de Lannouchen ? Pouvez-vous nous confirmer que c'est la dernière année que les IDE réalisent ces entretiens ?

Réponse Direction :

L'organisation des entretiens professionnels est en cours. Les cadres assureront ces entretiens dès 2025.

Questions Pôle Ressources

18. Suite à la commission RP du mois de février, vous nous avez informés que le miroir serait remis en place fin mars à l'entrée du site de perharidy pour sécuriser la sortie du grand parking. Pouvez-vous nous dire pourquoi ce n'est pas le cas au 21 mai ?

Réponse Direction :

Le miroir sera reçu prochainement et installé au mois de juin.

19. Comptez-vous réinstaller un abri fumeur sur le site de Perharidy ? L'abri a été détruit lors de la tempête Ciaran. Les patients se mettent dans le couloir de la sortie de secours et se mettent également devant la fenêtre du bureau des ergo, la fumée et les odeurs rentrent dans le bureau ce qui est très désagréable.

Réponse Direction :

L'abri fumeur du site de Perharidy sera installé au mois de juin.

20. Qu'est-ce qui explique le non remplacement des techniciens informatiques pendant leur absence ? (Formation en alternance : 1 semaine par mois, CP...)

Réponse Direction :

Le remplacement des informaticiens absent est effectué lorsque la situation l'exige. Le service informatique a recours ponctuellement à des prestataires.

21. Pouvez-vous faire une évaluation de la charge de travail sur un mois au service informatique afin d'évaluer la surcharge de travail pour les techniciens en poste ?

Réponse Direction :

Une évaluation sur la charge de travail du service informatique sera effectuée au mois de juin.

Questions SUD **Questions transversales**

22. Comment sont organisés les séjours aidants/aidés à St Luc ? A quel moment sont prévenues les équipes de bionettoyage concernant le nombre de personnes prévues chaque semaine ?

Réponse Direction :

Les séjours aidants/aidés sont organisés par le pôle médico-social. Les équipes du bionettoyage sont sollicitées en fin de séjour, notamment le samedi matin.

23. Quelle est la composition de la commission tabac Ildys ? Qui en fait partie ? Il y a-t-il une commission par site ou une seule pour la fondation ?

Réponse Direction :

Le groupe de travail « Lieu de santé sans tabac » est composé de deux médecins, d'un cadre de santé, d'une infirmière tabacologue, des responsables des sites de Ty Yann et Perharidy et de l'adjoint au responsable des services techniques.

24. Est-ce possible d'installer des cendriers dans les espaces tolérés fumeurs sur le site de Perharidy ?

Réponse Direction :

Le service technique installera des cendriers dans les espaces tolérés fumeurs non équipés.

25. Les salariés rencontrent encore plusieurs problèmes sur l'application Mobeelity : pas de possibilité de s'enregistrer sur un trajet le jour même, également des soucis pour le personnel de nuit car leur trajet retour est forcément proposé pour le surlendemain.

Quels solutions peuvent-elles être trouvées pour régler ce problème ? Beaucoup de trajets de salariés ne sont, par conséquent pas enregistrés sur l'application.

Réponse Direction :

Il est tout à fait possible d'enregistrer un trajet de covoiturage le jour même. Au mois de mai, plus de 350 trajets en covoiturage ont été validés.

Nous organisons un nouveau webinaire avec l'équipe Mobeelity le lundi 17 juin à 17 heures (un lien visio sera communiqué par note d'information) afin de répondre aux questions des salariés.

Questions pôle sanitaire

26. Les salariés homme de St Luc sont obligés d'aller chercher une clef à l'étage afin de pouvoir se rendre au vestiaire situé au sous-sol. Est-ce possible d'envisager une autre solution ?

Réponse Direction :

Une ouverture par code de ce vestiaire sera étudiée.

27. Pensez-vous proposer une formation de mise à jour aux aides-soignants qui le souhaitent en lien avec le nouveau référentiel d'activités ?

Réponse Direction :

Une formation sur le nouveau portfolio aide-soignant est prévue au plan de développement des compétences 2024. Nous sommes à l'écoute des propositions des salariés pour le plan 2025, notamment lors des entretiens professionnels à venir.

28. Un gardien est-il prévu à l'entrée du site de Perharidy pour la période estivale ?

Réponse Direction :

En juillet et août, un gardien sera présent du lundi au vendredi, de 10h00 à 17h30.

29. Il semblerait que la mise en place d'une prime ait été proposée afin de faciliter le recrutement en CDI sur le service de neurologie. Pouvez-vous nous expliquer les modalités et les critères d'application de celle-ci ?

Une prime est-elle également prévue pour les salariés déjà en CDI dans ce service ?

Réponse Direction :

Nous proposerons un accord d'entreprise reprenant les dispositions évoquées avec les salariés du SMR Neurologie.

30. Les services pédiatriques de Ty Yann et Roscoff utilisent la session au niveau informatique, les infos sont partagées. Pourriez-vous faire le nécessaire pour différencier ces deux services ?

Réponse Direction :

Notre souhait est de cesser progressivement l'utilisation de comptes génériques. Chaque salarié devra alors utiliser son compte personnel.

Questions ressources

31. A notre question RP du mois dernier

« Lors d'une erreur avérée de calcul de congés payés de la part de l'employeur, quelle est la rétroactivité et les conditions légales pour qu'une réclamation soit faite à un salarié quant au « remboursement de ses congés indus » ? vous nous avez répondu « Nous n'avons pas de demandes de salariés à ce sujet. Le cas échéant, la situation devra être étudiée individuellement »

Nous vous reposons la question, quelles sont les conditions de rétroactivité au niveau légal si un employé a pris trop ou pas assez de congés payés.

Réponse Direction :

Les régularisations sur salaire sont possibles sur trois ans.

32. A notre question RP du mois dernier « Pourriez-vous nous dire si les salariés qui partent en formation financée par la fondation doivent des années de travail en retour ? Et si oui combien ? Selon la formation ? Selon la durée ? » Vous nous avez répondu : « Les professionnels ayant une formation qualifiante prévue au plan de développement des compétences ont bénéficié d'un entretien avec le service des ressources humaines. Ces entretiens avaient vocation à valider le projet de formation, répondre aux différentes questions mais aussi indiquer qu'une clause de dédit formation allait être soumise à signature des salariés. L'objectif étant de ne pas voir démissionner les salariés pour lesquels la fondation a supporté un effort financier important afin de les former ».

Pouvez compléter cette réponse ? Combien d'années de travail sont demandés aux salariés en fonction de la durée de la formation ? Ou du coût de la formation ?

Réponse Direction :

La durée d'engagement est déterminée en fonction de la durée et du coût de la formation. En 2024, les aides-soignants ont signé une clause prévoyant un engagement de deux ans, les infirmiers en pratique avancée une clause de trois ans.

Nous allons au-delà de nos obligations légales et conventionnelles concernant le budget dédié à la formation pour proposer des parcours professionnels valorisants.

33. Est-ce possible de mettre à jour les comptes rendus des différents CSE sur intranet ?

Réponse Direction :

Les comptes rendus sont à disposition sur l'Intranet.

34. Pourquoi n'est-il pas possible de remonter au-delà des deux dernières années sur Equitime ?

Réponse Direction :

Les deux années précédentes sont consultables sur Equitime via l'accès salarié (en 2024 : 2023 et 2022).

Si besoin, les années antérieures sont disponibles via l'accès responsable.

35. Pourriez-vous nous indiquer le nombre de coordinateurs sur la fondation (par pôle/ par service) ?

Comment est déterminée leur rémunération ?

Réponse Direction :

Les missions de coordination peuvent différer d'un service à l'autre, et d'un pôle à l'autre. La coordination est valorisée par l'attribution de points supplémentaires.

36. Un petit récapitulatif régulier de l'avancement des travaux peut-il être envisagé sur intranet afin d'informer les salariés ?

Réponse Direction :

Seuls les travaux d'ampleur importante peuvent être partagés. En revanche, nous communiquerons en amont sur les opérations tiroirs et bureaux rendus inaccessibles.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 20 juin à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le lundi 17 juin 2024 à 12h00